

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés** : BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir** : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés** : BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°15</b>	<b>Assainissement - Remboursement d'une intervention d'urgence pour évacuation des eaux usées</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Luc DRAGON</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	121	121			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

**ASSAINISSEMENT  
REMBOURSEMENT D'UNE INTERVENTION D'URGENCE POUR EVACUATION DES EAUX USEES**

**Exposé :**

La régie assainissement est sollicitée par Madame Liliane Watrelot, usager du service assainissement, demeurant 22 rue de la Cordelière à La Chapelle Saint Luc, qui a dû faire intervenir un plombier en urgence pour un problème d'évacuation des eaux usées de son domicile le 20 mai 2020.

Le problème d'évacuation provenant du réseau d'assainissement et non du réseau interne du domicile de Madame Watrelot, cette dernière a dû régler l'intervention du plombier qu'elle a fait déplacer à tort. Elle demande donc à être indemnisée de la totalité de la facture dont elle a dû s'acquitter d'un montant de 119,90 € TTC.

Compte tenu du fait que le désagrément était dû à un problème survenu sur le réseau public d'assainissement et au regard de la situation de Madame Watrelot, il vous est proposé de procéder, à titre exceptionnel au vu du contexte, au remboursement de la totalité du montant engagé par Madame Watrelot.

**Décision :**

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- **DE PROCEDER au versement d'une indemnité de 119,90 € à Madame Watrelot correspondant au remboursement des frais engagés.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote